

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : PRUVOT FRANCIS
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES YZEURE
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 51 Rue BOULEVARD ST-EXUPERY
 Commune YZEURE
 Code postal 03403
 Nature des activités : CHEF DU SERVICE ENVIRONNEMENT
 Qualification : INGENIEUR EN CHEF DES PONTS DES EAUX ET DES FORETS. INGENIEUR DIPLOME DE L'ENGEES ET AGRO PARIS TECH. SPECIALISATION FORESTIERE A L'ENGREF NANCY

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <u>Ulmus laevis. Pall., 1784</u> <u>ORME LISSE</u>	<u>100</u> grammes	<u>CUEILLETTE DES FRUITS (SAMARES) RECOLTES MANUELLEMENT SUR LES BRANCHES.</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : PRESERVATION D'UNE ESPECE PROTEGEE

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : ENTRE AVRIL ET JUIN 2025
 ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

L'OPERATION REPRENDRA POUR L'ESSENTIEL LE PROTOCOLE EN ANNEXE 2. LES GRAINES SERONT SEMÉES AU PRINTEMPS 2025 ET REPLANTÉ IN SITU SUR LE DPF EN 2026

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : TECHNIQUE DE CUEILLETTE DES GRAINES SUR LES BRANCHES A L'AIDE D'UN ECHENILLOIR. INTERVENTION QUI N'IMPACTE PAS LA SANTE DES ARBRES. LE VOLUME DES GRAINES NE DEPASSE PAS 10% DE LA PRODUCTION ANNUELLE DES GRAINES.

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : ENGEES ET AGRO TECH PARIS. INGENIEUR EN CHEF DES PONTS, DES EAUX, ET DES FORETS. SPECIALISATION FORESTIERE A L'ENGREF

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : AUVERGNE RHONE ALPES

Départements : ALLIER

Cantons : MOULINS

Communes : MOULINS; TOULON SUR ALLIER

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : LE PROJET VISE A ASSISTER LA REPRODUCTION NATURELLE DE L'ORME LISSE PAR DES PLANTATIONS EN BORD D'ALLIER A PARTIR DE PLANTS PRODUITS EN REGIE. LE TAUX DE GERMINATION EN CONDITIONS CONTROLEES EST ATTENDU TRES SUPERIEUR AU TAUX DE GERMINATION ET D'IMPLANTATION NATURELLE. CE PROJET EST DONC A PRIORI FAVORABLE A LA CONSERVATION DE L'ESPECE.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : OPERATION DE COMPENSATION DE L'A.79 PAR LA SOCIETE ALIAE ET L'EPEFPA DE MONTRAVEL (2020-2022) (ANNEXE 2)

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : COMPTE RENDU DE RECOLTE 2025; COMPTE RENDU DE PRODUCTION DE PLANTS 2025; COMPTE RENDU ET CARTOGRAPHIE PLANTATIONS 2026; COMPTE RENDU DES CONSTATS DE REPRISE DE PLAN 2027

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ...MOULINS.....
le... 10/02/2025

Votre signature